

**PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE
de l'Association MAISON Sainte ANNE
du mercredi 12 juin 2019 à 15 heures
3, rue du Boisdet à Jard sur Mer**

L'Assemblée générale de l'association Maison Sainte Anne s'est déroulée le mercredi 12 juin 2019 dans les locaux de la Maison Sainte-Anne.

Madame Blanchard, Présidente accueille les personnes présentes pour la 20ème Assemblée générale de l'association. Elle rappelle les noms des membres fondateurs et évoque la mémoire de Jacky Rambaud, premier président de l'association, décédé en début d'année à Sainte Anne. Mme Blanchard présente également une rétrospective des différentes directions depuis 1999 et reprend les engagements de l'association. Le projet d'extension de vingt places de l'établissement pour un montant de 4 350 000 € a pour objectif de répondre aux besoins du territoire. Le permis de construire a été accordé le 6 août 2018. Le soutien des collectivités territoriales est accordé en 2018. Un Plan Pluriannuel d'Investissement et un Prêt Locatif Social sont accordés également par le Département. De même, l'engagement dans le groupement Alliance Mormaison est une nécessité au regard des enjeux qui se posent ; le groupement évolue sous forme de fédération.

Le **rapport moral** est présenté par Madame Jacqueline Martineau, Secrétaire. Madame Jacqueline Martineau précise que le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois en 2018. Elle informe des décisions et des faits les plus importants de l'année, notamment :

1/ Groupement Alliance Mormaison :

- Rencontre avec l'ARS et le Conseil Départemental : à leur demande, le CPOM commun est reporté à 5 ans.
- Projet de création d'une commission économique et financière.
- Une prévoyance de salariés communes est effective au 01/01/2018 avec Harmonie Conseil.
- Le 29 mai, résidents et salariés d'Alliance Mormaison se retrouvent à Mareuil sur Lay pour une journée festive organisée par les animatrices.
- La rencontre annuelle des conseils d'administrations d'Alliance Mormaison se déroule du 10 au 12 septembre à Chavagnes en Paillers sur le thème de « La fin de vie » animée par Monsieur Jacques Ricot, philosophe qui a participé à la réflexion sur la loi Léonetti. Des salariés de chaque établissement y sont conviés.

2/ Projet d'extension :

- Il y aura nécessité de reloger les sœurs de la communauté pendant les travaux.
- En mars, l'architecte soumet une 7ème version du projet architectural qui intègre un déplacement de la chaufferie. Une deuxième hypothèse architecturale est étudiée contournant la maison du 18 rue des Pins.
- Les premiers contrats sont signés pour les premières études techniques : géomètre, études fluides, mission de coordination et bureau de contrôle notamment.

- En l'absence de gaz de ville accessible, le changement d'énergie pour le chauffage est envisagé en substituant le fioul par le gaz propane
- Le démarrage des travaux est reporté au printemps 2019.

Financement :

- Fin janvier, l'ARS transmet le montant estimé de la dotation qui permettra d'envisager le recrutement du nouveau personnel après les travaux.
- Une demande d'aide financière au Plan d'Aide à l'Investissement est formulée auprès de la CNSA. En décembre, une subvention est effectivement accordée pour un montant de 657 923 €. Le Plan Pluriannuel d'Investissements est validé par le Département en juillet.
- La commune de Jard soutient l'association en acceptant de financer 27 115 € pour la modernisation des locaux, condition nécessaire pour que le Conseil départemental entérine une subvention de 132 385 €. La commune accepte également de se porter garante à hauteur de 30 % du montant de l'emprunt qui sera réalisé auprès d'une banque.
- Une demande de garantie d'emprunt est également formulée auprès du Conseil Départemental ainsi qu'un agrément pour un Prêt Locatif Social qui permettra d'obtenir un taux de TVA réduit pour les travaux. Ce dernier est accordé en fin d'année.
- Les 20 nouveaux logements ne seront pas habilités à l'aide sociale par le Conseil départemental.

3/ Budget et financement de l'établissement :

- Le résultat net global du compte administratif 2017 est positif avec un montant de 50 187 € dont 49 408 € en section hébergement. Il est demandé au Département d'en affecter 40 000 € en investissements.
- Le prix de journée 2018 est connu au 1er juillet. Il passe de 55,06 € à 57,80 €. Par contre, le talon modérateur baisse de 5,52 € à 4,19 €. L'évolution globale est donc de 2,30 % à partir du second semestre.
- La dotation soins prend en compte le nouveau taux de dépendance mais la valeur accordée sur la dotation plafond potentiellement acquise passe de 92 % à 85 %. L'écart avec ce qui est normalement dû est donc sensible.
- Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens : les interlocuteurs de l'ARS et du Conseil Départemental se déplacent à Sainte Anne le 25 octobre pour la négociation du CPOM. Ils sont bienveillants mais les limites de financement demeurent les mêmes.

4/ Association/ Etablissement :

- Concernant le personnel : en novembre, élections des représentants du personnel au Conseil Economique et Social, une demande de rupture conventionnelle d'un salarié est acceptée en raison d'un projet de reconversion professionnelle, le renouvellement des chèques vacances au profit des salariés est entériné.
- La commission de sécurité se déplace en mai à Sainte Anne : il y est rapporté que l'établissement est bien tenu.
- La perte annoncée des deux places d'accueil de jour au Cantou qui devait être effective début 2017 pour un transfert de places dans un autre établissement devrait être effective le 31 décembre.
- Obligation de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) : le nouveau contrat de séjour des résidents est effectif en mars. Le projet de mise à jour du règlement de fonctionnement est prévu avec une trame de base commune à Alliance Mormaison.

- Un minibus d'occasion accessible aux personnes à mobilité réduite est acquis pour un montant de 32 000 €.

Monsieur Jacques Bluteau, Trésorier, présente ensuite le **rapport financier** :

Il présente les montants des recettes (produits de la tarification, autres produits et produits financiers) et charges (charges d'exploitation, de personnel, de structure) par section. Le résultat global s'avère positif :

Produits	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Produits de la tarification	1 360 898 €	326 717 €	681 412 €	2 369 027 €
Autres produits d'exploitation	31 595 €	7 432 €	12 008 €	51 035 €
Produits financiers	21 538 €	---	---	21 538 €
Totaux	1 414 031 €	334 149 €	693 420 €	2 441 600 €
Charges				
Charges d'exploitation courante	386 178 €	25 687 €	24 657 €	436 522 €
Charges de personnel	560 317 €	324 553 €	617 177 €	1 502 047 €
Charges de structure	418 811 €	---	45 321 €	464 132 €
Totaux	1 365 306 €	350 240 €	687 155 €	2 402 701 €

Les produits des section soins (693 420 €) et dépendance (334 149 €) constituent à 98 % les dotations de l'ARS et du Département. En section hébergement (1 414 031 €), c'est le prix de journée assumé par le résident qui constitue 96 % de la section. Le montant total des produits était de 2 441 600 €.

Les charges d'un montant de 2 402 701 € se répartissent essentiellement en :

- Charges de personnel : 90 % en soins, 93 % en dépendance et 41 % en hébergement,
- Achats, services extérieurs et vie sociale : 4 % en soins, 7 % en dépendance et 36 % en hébergement car c'est dans cette section que sont ventilés les frais de chauffage, alimentation, entretiens, maintenances et assurances),
- Amortissements : 6 % en soins et 20 % en hébergement (dont les investissements mobiliers et immobiliers),
- Charges financières : 2 % en hébergement avec les intérêts d'emprunt.

Commentaires :

- en soins, la dotation accordée par l'ARS ne représente que 85 % de la dotation que l'établissement est en droit d'attendre ; cependant, des crédits non reconductibles sont accordés en fin d'année réduisant le manque de moitié,
- toutes sections confondues, les charges de personnel représente 66 % du budget global.

Quelques éléments financiers :

- Capacité d'autofinancement	338 178 €
- Subventions reçues	21 000 €
- Investissements réalisés	253 087 €
- Nouveaux emprunts	0 €
- Remboursements d'emprunts	225 136 €

- 162 jours de trésorerie au 31/12/2018 (5,39 mois)

Résultat :	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Résultat avant reprise	48 725 €	- 16 092 €	6 265 €	38 897 €
Reprise résultat 2016	30 000 €	10 724 €		40 724 €
RESULTAT NET 2018	78 725 €	- 5 368 €	6 265 €	79 622 €.

Il a été demandé au Département d'en réserver la majeure partie pour les investissements à venir.

Dans son **rapport d'activités**, la directrice, Madame Roselyne Chauvel, fait part de l'entrée de 18 nouveaux résidents. Elle évoque l'accueil de 11 personnes en accueil temporaire et 11 en accueil de jour au Cantou avec un taux d'occupation exceptionnel de 78 %. La moyenne d'âge des résidents est de 90 ans.

Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni trois fois dans l'année : de nombreux sujets ont été abordés : projets d'Alliance Mormaison, projet d'extension, nouveau contrat de séjour, participation à une étude du CHU de Nantes sur la résistance aux entérobactéries hautement résistantes aux antibiotiques, installation de rails plafonniers dans les logements, etc.

Les mouvements du personnel se sont caractérisés par la démission d'une salariée après 12 années de présence. Le décès brutal d'une salariée aide-méxico psychologique présente depuis plus de vingt ans a secoué tout le monde en novembre : personnel, résidents et administrateurs. 8 stagiaires de différents établissements ont été accueillis en 2018. Les difficultés de recrutements des établissements de formations à l'école d'aides-soignants se constatent désormais à Sainte Anne car le nombre de stagiaires est en baisse.

Outre l'analyse de la pratique et les risques psychosociaux, 37 salariés ont été formés dans l'année. Marie-Christine Nouhaud, infirmière référent détaille ces formations : PRAP 2S, Naomi Fiel, Afsu 1 et 2, Net soins, etc. De même, Marie-Christine Nouhaud évoque l'entrée de plus en plus tardive en établissement car l'espérance de vie a augmenté. Elle explique également les motivations des différents partenariats, du projet d'accompagnement personnalisé, de la traçabilité du soin sur logiciel et les investissements en soin.

Mme Chauvel retrace les autres points essentiels de l'année 2018 dont : la mise en place au 1^{er} janvier de la prévoyance commune aux établissements d'Alliance Mormaison avec Harmonie Mutuelle, la sollicitation de la compétence des salariés sur l'évolution du projet architectural, la mutualisation de l'analyse de la pratique entre infirmières d'Alliance Mormaison et l'accompagnement des directeurs aux risques psychosociaux qui leurs sont propres, la négociation du CPOM avec l'ARS et le Département en octobre ainsi que la réponse à des enquête renouvelées chaque année de l'ARS, ANAP, etc.

La volonté est toujours de tenter de stabiliser le GMP dernièrement reconnu à 675 afin de ne pas épuiser les équipes et d'accompagner correctement les personnes âgées. Elle remercie également tous les bénévoles qui participent par leur présence régulière ou ponctuelle à la vie de l'établissement.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2018 et le rapport moral. Mr Christian Lefebvre et M. Jacques Bluteau rééligibles voient leur mission confirmée. Puis Mme Blanchard fait part des orientations 2019 avec notamment le projet d'extension (dont le démarrage des travaux est prévu pour octobre) et son financement, la signature du CPOM et le renforcement de la coopération avec Alliance Mormaison qui vient d'évoluer en Fédération.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de stabiliser à 10 € la cotisation d'adhésion à l'association pour l'année 2019.

Ensuite Patricia DAVID, secrétaire administrative, présente à tous le nouveau site internet de l'établissement créé dans le cadre du projet de site d'Alliance Mormaison déclinable pour chaque établissement de la Fédération. Elle précise que celui-ci est en cours de construction et devrait être disponible sur internet en septembre ou octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.